VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 22 février 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, ~~Martine DIEUDONNE-OLIVIER~~, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

3 ter

Objet : *Motion du Conseil communal de la Ville d'Andenne contre la réalisation d'une nouvelle école secondaire sur la commune d'Ohey*

Le Conseil Communal,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article de presse du journal La Meuse-Namur paru le 2 décembre 2020 intitulé « L'arrivée d'une école secondaire à Ohey fait polémique » ;

Vu le reportage de Canal C du 3 décembre 2020 intitulé : « Ohey : une école secondaire à pédagogie plurielle sur le territoire ? » ;

Vu la décision de la commune d'Ohey de soutenir la création d'une nouvelle école secondaire en devenant membre pouvoir organisateur pluriel chargé de mener à bien ce projet ;

Considérant que la Commune d'Ohey n'est pas en situation de tension démographique ;

Considérant que les écoles secondaires d'Andenne et de Ciney ne souffrent pas en leur sein d'une pression démographique et qu'elles peuvent accueillir un nombre d'élèves beaucoup plus important ;

Considérant que cette nouvelle école plurielle ne pourra pas organiser d'options qualifiantes, car celles-ci sont déjà distribuées entre les écoles secondaires des alentours ; Considérant que le projet de pédagogie dite « nouvelle » ou « active » de ce pouvoir organisateur pluriel peut être lancé sur Andenne et Ciney par des écoles existantes ; Considérant que l'ouverture d'une nouvelle école secondaire à Ohey entrainera un exode des étudiants aujourd'hui scolarisés à Andenne, avec pour conséquence un risque de fermeture d'écoles secondaires et des conséquences en matière d'emploi ;

Vu l'article de presse publié dans le quotidien « La Nouvelle Gazette – Entre Sambre et Meuse » produisant des statistiques publiées par l'IWEPS ;

Vu l'augmentation substantielle de la population andennaise à l'horizon 2034 ;

Vu que le nombre d'habitants à Andenne à cette échéance sera 5 fois et demi supérieur à celui de la commune d'Ohey ;

Considérant qu'il est dès lors indispensable de garder une offre d'enseignement secondaire suffisante de qualité sur le territoire de la Ville d'Andenne ;

Considérant les limites criantes de l'offre de transport en commun vers et au départ de la commune d'Ohey ;

Considérant le nombre considérable journalier de déplacements de voitures qu'engendrera la création d'une école dans une commune particulièrement rurale avec pour conséquence une emprunte carbone importante et des problèmes de mobilité ;

Considérant la volonté prônée par la Région wallonne de densifier les cœurs de villes dans le cadre de projets liés à la création d'habitations ou communautaires ;

Considérant que la fermeture potentielle d'écoles existantes au profit d'une nouvelle école créée représente une véritable gabegie ;

Considérant que la situation financière des pouvoirs publics et de la Communauté française en particulier est fébrile et qu'il faut en outre ajouter à ce contexte les conséquences terribles liées à la covid-19 ;

Considérant que la finalité de cette nouvelle école est de faire financer le projet d'une ASBL privée avec des moyens financiers publics ;

Considérant les besoins financiers criants de toutes les écoles existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux confondus ;

Pour ces raisons et sur proposition de l'échevin de l'Enseignement ;

Procède au vote, d'une motion contre la réalisation d'une nouvelle école secondaire sur la commune d'Ohey ;

28 membres prennent part au vote.
Le dépouillement donne les résultats suivants :

« Oui »	« Non »	« Abstention »
21 *PSD@+MR*	***6*** *AD&N*	***1*** *AD&N*

En Conséquence, le Conseil communal de la Ville d'Andenne :

1. S'oppose au projet de création d'une nouvelle école à pédagogie alternative sur la commune d'Ohey ;
2. Décide de transmettre la présente motion :

- au Gouvernement de la Fédération-Wallonie et en particulier, à Madame Caroline DESIR, Ministre de l'Education et à Monsieur Frédéric DAERDEN, Ministre du Budget

- aux pouvoirs organisateurs et directions des écoles secondaires sis sur le territoire andennais tous réseaux confondus.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**